

## POINT DE VUE

Session d'hiver 2023: complément  
Conseil des Etats





## Table des matières

| <b>Date</b>      | <b>N°</b> | <b>Affaires</b>  | <b>Page</b> |
|------------------|-----------|--|-------------|
| 5 décembre 2023  | 23.041    | OCF. Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027  | 4           |
| 6 décembre 2023  | 22.085    | OCF. Loi sur la protection de l'environnement. Modification  | 6           |
| 7 décembre 2023  | 20.433    | Iv.pa. CEATE-N. Développer l'économie circulaire en Suisse   | 8           |
| 19 décembre 2023 | 23.055    | OCF. État d'avancement et modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 » | 10          |

### **Impressum**

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ  
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8  
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35  
[info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)  
[www.alliance-environnement.ch](http://www.alliance-environnement.ch)  
Rédaction: Dominik Beeler, Anne Briol Jung

**Traitement**

**5 décembre 2023**

[23.041](#)

**OCF. Budget 2024 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2025-2027**

**Introduction**

Les commissions des finances ont déposé des propositions concernant le budget 2023 qui pourraient avoir de grandes répercussions sur l'environnement. En raison du déficit du bud-get fédéral 2022, le Conseil fédéral avait notamment annoncé une réduction linéaire de 2% dans tous les domaines, à l'exception de l'armée, y compris l'environnement.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de suivre les majorités, sauf dans les cas suivants :

**A200.0001 Dépenses de fonctionnement de l'Office fédéral de l'agriculture**

Soutenir la minorité Stark

**A 0231.0290 Transport régional de voyageurs**

Soutenir la minorité Rieder

**Argumentation**

**A200.0001 Charges de fonctionnement de l'Office fédéral de l'agriculture**

La majorité souhaite que 500 000 CHF soient alloués au soutien de projets pratiques de protection durable des cultures et que 600 000 CHF soient alloués à l'augmentation des effectifs du Service phytosanitaire fédéral afin d'endiguer la propagation des organismes de quarantaine. Dans l'esprit de la trajectoire de réduction des pesticides, qui exige une réduction des risques de 50% d'ici 2027, un soutien accru à des projets pratiques pour une production végétale durable s'impose.

Pour certaines cultures, il manque des solutions globales orientées vers la pratique ou bien elles existent, mais doivent être mises en œuvre à plus grande échelle. Il est également important de développer les ressources pour lutter contre les organismes de quarantaine. Avec la mondialisation croissante et les températures plus élevées dues à la crise climatique, cette thématique gagne en importance. L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la minorité Stark.

**A 0231.0290 Transport régional de voyageurs**

En ce qui concerne le transport régional de voyageurs commandé par les pouvoirs publics (RER, trains régionaux, cars postaux et autres lignes de bus entre localités), les coûts non couverts sont payés à parts égales par le canton et la Confédération, conformément à la loi sur le transport de voyageurs. Les commissions des transports du Conseil national et du Conseil des Etats ainsi que la minorité Wyss sont d'avis que cette exigence ne peut être remplie que sans la réduction opérée par le Conseil fédéral. L'Alliance-Environnement recommande de soutenir la minorité.

**Contact**

BirdLife Suisse, Raffael Ayé, [raffael.aye@birdlife.ch](mailto:raffael.aye@birdlife.ch), 076 308 66 84

**Traitement**

**6 décembre 2023**

[22.085](#)

**OCF. Loi sur la protection de l'environnement. Modification**

**Introduction**

La révision prévoit souvent de ne plus appliquer les valeurs limites de la législation sur la protection contre le bruit. La proposition du Conseil fédéral allait déjà plus loin que la motion 16.3529, qui a engendré la révision. La majorité de la commission va maintenant encore beaucoup plus loin et veut que, lorsque les valeurs limites sont dépassées, l'autorité communale chargée de délivrer les permis de construire procède à un contrôle de proportionnalité pour chaque projet de construction.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande, en particulier pour l'art 22, al. 1 et 2 et 2bis, de préférer les propositions du Conseil fédéral et de la minorité Crevoisier à celle de la majorité. Pour les articles 15, 22 alinéa 3, 24 alinéa 4 et l'article 39a de la loi sur l'aviation, nous recommandons d'accepter les propositions de la minorité Crevoisier. En cas d'adoption des propositions de la majorité, nous recommandons de rejeter la révision.

**Argumentation**

La proposition de la majorité concernant l'article 22 exige des autorités communales en charge de la construction un examen juridique au cas par cas pour déterminer si l'application des valeurs limites d'immissions est compatible avec le principe de proportionnalité. Les dépassements des valeurs limites d'immissions sont, par définition, nocifs pour l'homme et l'environnement. Leur application ne nécessite donc pas aujourd'hui d'examen au cas par cas. La proposition de la majorité augmente l'insécurité juridique, car elle maximise la marge d'appréciation des autorités de construction. Il n'existe aucune pratique juridique à laquelle les autorités compétentes en matière de permis de construire pourraient se référer. La proposition de la majorité ne concerne pas seulement les cas de densification interne, mais modifie la loi sur la protection de l'environnement de manière à ce que la construction de logements le long de sources de bruit, comme les routes nationales, soit autorisée si une ventilation contrôlée est installée. Il suffira également que les valeurs limites d'immission soient respectées à une seule fenêtre par logement. Selon la proposition de la majorité, les valeurs limites d'immission peuvent être dépassées à toutes les autres fenêtres, indépendamment de la taille de l'appartement, à condition que cela soit jugé proportionné par une autorité compétente. La proposition du Conseil fédéral prévoit qu'au moins la moitié des pièces disposent d'une fenêtre où les valeurs limites d'immissions doivent être respectées.

La minorité Crevoisier à l'art. 15 demande, en accord avec la Commission fédérale d'experts pour la lutte contre le bruit CFLB, une valeur limite entre 6 et 7 heures pour le bruit des avions, analogue à la réglementation pour 22-24 et 5-6 heures. La minorité de l'art. 22, al. 3, veut tolérer des exceptions pour le bruit des avions si elles peuvent être justifiées par la densification vers l'intérieur du milieu bâti. La minorité de l'art. 24, al. 4, demande que les valeurs limites d'immissions soient respectées pour la délimitation des zones à bâtir et que les valeurs d'alarme soient respectées lors de la modification des plans d'affectation. Les valeurs d'alarme pour les bâtiments d'habitation (70 décibels le jour, 65 la nuit) sont dépassées le long des routes principales très fréquentées, ce qui entraîne notamment un risque accru de maladies cardiovasculaires et exige déjà aujourd'hui un assainissement urgent du bruit pour les bâtiments existants. La minorité Crevoisier dans la loi sur l'aviation demande des taxes de décollage et d'atterrissage en fonction du bruit, comme le fait déjà l'aéroport de Zurich, et un contrôle régulier des procédures et des routes aériennes en matière de protection contre le bruit.

**Contact**

ATE Association Transports et Environnement, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

**Traitement**

**7 décembre 2023**

[20.433](#)

**Iv.pa. CEATE-N. Développer l'économie circulaire en Suisse**

**Introduction**

La présente révision partielle intègre les principes de l'économie circulaire dans la loi sur la protection de l'environnement, par exemple par la prise en compte de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie des produits (art. 10h) ou par la possibilité de fixer des exigences pour les produits et les emballages mis sur le marché en ce qui concerne leur durée de vie, leur réparabilité ou la disponibilité de pièces de rechange (art. 35i). Cette révision donne des impulsions importantes à l'économie circulaire, de sorte que les déchets et les atteintes à l'environnement seront minimisés à l'avenir.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement fait les recommandations suivantes concernant la LPE :

- Art. 10h al. 1, 2 et 3 – Adoption de la majorité
- Art. 10h al. 3 - Adoption de la majorité
- Art. 30a al. 2 - Adoption de la minorité Crevoisier
- Art. 30b al. 2 lettre c. – Adoption de la minorité Fässler
- Art. 30d bis - Adoption de la minorité Crevoisier

**Argumentation**

**Art. 30a al. 2:**

La possibilité pour le Conseil fédéral d'obliger des acteurs à proposer une alternative réutilisable pour certains produits et emballages est un moyen efficace de soutenir progressivement les systèmes de réutilisation en Suisse. Bien que moins efficace que la fixation de quotas, comme le prévoit l'UE dans son projet actuel "Packaging and Packaging Waste Regulation", cela permettrait au moins aux acteurs économiques et aux consommateurs concernés de se familiariser avec différentes solutions, que ce soit le remplissage de leur propre récipient (bring your own) ou l'utilisation d'un emballage réutilisable mis à disposition par le vendeur.

**Art. 30b al. 2 lettre c:**

Un rapport de 2019 commandé par le WWF estime que les personnes ingèrent en moyenne entre 0,1 et 5 grammes de plastique par semaine dans leurs aliments et boissons. En 2022, des microplastiques ont été détectés pour la première fois dans le sang humain. En outre, la recherche agronomique suisse exige que la teneur en substances étrangères dans le digestat et les engrais à base de compost soit encore réduite. Actuellement, il reste environ 160 tonnes de plastique par an dans les sols, qui pourraient se retrouver dans le corps humain. Sans empêcher l'émergence de solutions par les acteurs économiques, la mesure proposée dans le nouvel alinéa c permet au Conseil fédéral de prescrire le déballage des



produits biogènes. Il s'agit en quelque sorte d'un filet de sécurité si les mesures prises par les acteurs économiques ne suffisent pas.

**Art. 30d bis:**

L'Alliance-Environnement demande une approche globale de l'économie circulaire, dans laquelle la réutilisation et la préparation pour une nouvelle utilisation (notamment le diagnostic, la réparation, la remise en état) sont préférées au recyclage. Actuellement, les consommateurs sont encore confrontés à de nombreux obstacles lorsqu'ils souhaitent réutiliser ou réparer des produits. L'ajout de ce nouvel article vise donc à hiérarchiser ce processus (al. 1) afin de faciliter et de soutenir le développement des activités correspondantes lorsque cela est approprié (al. 3).

Dans le domaine de la réparation, le coût du travail reste un obstacle important. C'est pourquoi la coalition soutient l'introduction d'un "bonus de réparation", tel qu'il existe déjà sous une forme ou une autre dans certains pays européens, par exemple en Autriche ou en France (al. 2).

**Contact**

Greenpeace Suisse, Joëlle Hérim, [joelle.herin@greenpeace.org](mailto:joelle.herin@greenpeace.org), 079 256 32 65

**Traitement**

**19 décembre 2023**

[23.055](#)

**OCF. État d'avancement et modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 »**

**Introduction**

Comme pour les routes nationales, les projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire sont définis par le Parlement. Les étapes d'aménagement 2025 et 2035 font l'objet de quelques modifications. En partie en raison d'interventions transmises par le Parlement. Il n'y a pas de minorités sur des projets importants tels que l'extension complète du tunnel de base du Lötschberg et la 3e voie entre Morges et Allaman. Le Parlement n'adopte pas la perspective Rail 2050.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la minorité Zopfi (investissements préalables dans le tunnel de Meilibach) et de suivre la majorité de la commission pour tous les autres points où les propositions de la majorité et du Conseil fédéral se distinguent.

**Argumentation**

La minorité souhaite éviter une détérioration de l'offre entre la Suisse centrale et la Suisse orientale et les Grisons. Elle propose donc des investissements préalables pour le tunnel de Meilibach, qui se situe à l'extrémité nord du tunnel du Zimmerberg II.

Les autres amendements de la Commission méritent d'être soutenus. Entre autres, les propositions de la commission garantissent que la Suisse romande ne sera pas touchée par une nette détérioration de l'horaire en 2035. Sans correction de la liste de projets, lors de la réalisation des projets des problèmes techniques surgiraient qui n'étaient pas prévisibles lors de la décision politique concernant la liste de projets 2025 il y a 10 ans (composition du tablier, extension de la gare de Lausanne).

**Contact**

Association transports et environnement ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 031 328 58 58  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

#### Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

### Partenaires

#### Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

#### Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern  
T 031 306 67 67  
[www.amisdelanature.ch](http://www.amisdelanature.ch)

### Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:  
[www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch)